

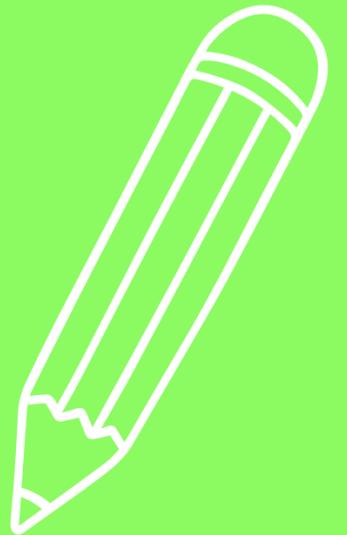
# Guide du parent

Été 2025



# Table des matières

- Groupes et service d'accompagnement
- Arrivées et départs
- L'horaire et les activités
- Retard, absence ou annulation
- Quoi apporter au camp de jour
- Santé
- Règlements
- Nous joindre



Si votre enfant bénéficie du service d'accompagnement, portez attention à cet icône tout au long du guide. Il vous indiquera certaines particularités.

# Groupes et service d'accompagnement

## Formation des groupes

Les enfants inscrits au camp de jour sont divisés par groupes selon leur âge, de la façon suivante:

|       |           |
|-------|-----------|
| 6 ans | 8-9 ans   |
| 7 ans | 10-12 ans |

Les groupes sont formés en tenant compte de plusieurs critères, tels que l'école fréquentée par l'enfant et les semaines sélectionnées lors de l'inscription.

Afin de respecter un ratio d'encadrement sécuritaire, il est possible que des enfants du même âge et de la même école ne soient pas dans le même groupe.



## Service d'accompagnement

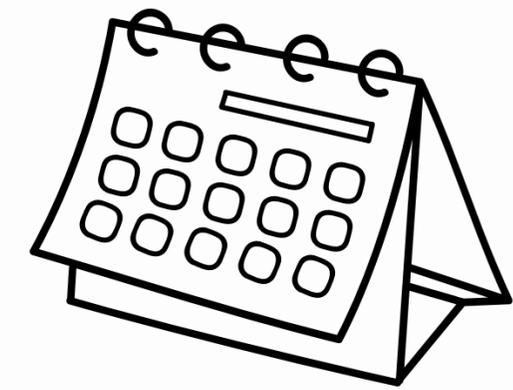
Le service d'accompagnement vise à intégrer les enfants ayant des besoins particuliers aux activités du camp de jour de Sept-Îles.

Ce service s'adresse aux enfants vivant avec une situation de handicap ou ayant des besoins particuliers (avec ou sans diagnostic).

Ces enfants bénéficient du soutien d'un accompagnateur afin de participer aux activités du camp de jour. Les enfants inscrits au service d'accompagnement font partie d'un groupe régulier.

Pour plus d'informations sur ce service, vous pouvez visiter [notre site web](#).

# Horaire et activités



## Horaire et durée

Du 30 juin au 7 août

Lundi au jeudi

7 h 45 à 17 h 15

Tous les vendredis

Fermé

Mardi 1er juillet

Fermé

L'enfant doit être arrivé avant:

9 h

L'enfant peut quitter à partir de:

16 h

Si votre enfant a un rendez-vous en matinée ou dans l'après-midi, il est possible de venir le reconduire ou le chercher au camp de jour entre 12 h 30 et 13 h.



Le camp de jour a lieu à l'école Jean-du-Nord,  
au 110 rue Comeau

## Journée-type

7 h 45 à 9 h

Période d'arrivée

9 h 15

Rassemblement

9 h 30 à 11 h 30

Activités

11 h 30 à 12 h 30

Période de repas

12 h 30 à 13 h

Période d'arrivée ou de départ

13 h à 16 h

Activités

16 h à 17 h 15

Période de départ



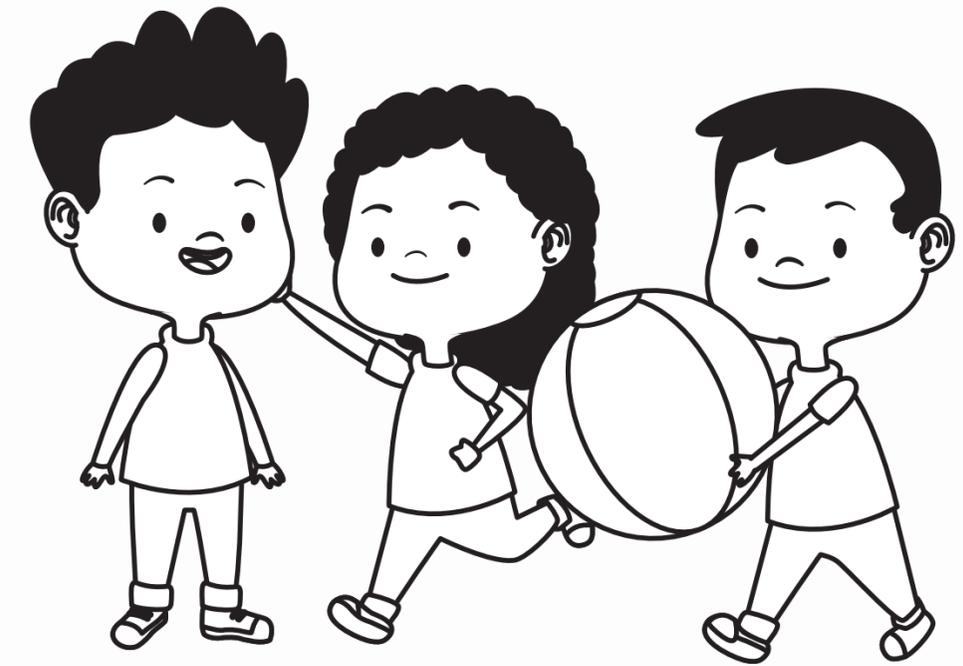
Pour le service d'accompagnement: il n'y a pas de camp de jour le 30 juin.  
Vous serez invité à venir visiter le camp de jour avec votre enfant afin de rencontrer son accompagnateur.

# Horaire et activités

## Programmation

Notre créative équipe d'animateurs prépare un horaire hebdomadaire pour chaque groupe et prévoit des activités variées:

- Activités dirigées (jeux de groupe, cuisine, bricolage, etc)
- Jeux libres au Parc des générations (environ 1 fois par semaine)
- Jeux libres au gymnase
- Jeux libres dans notre salle de jeux



## Pourquoi des jeux libres ?

Cet été, nous ajoutons des périodes de jeux libres dans la programmation des activités du camp de jour. Une partie du gymnase et une salle de jeux seront dédiés à ces périodes.

Ces moments non structurés permettront aux enfants de stimuler leur créativité, de développer leur autonomie et de renforcer leurs liens sociaux dans un cadre sécuritaire.

## Où trouver l'horaire de mon enfant ?

L'horaire de la première semaine de camp de jour sera disponible le vendredi 27 juin sur notre page facebook. Chaque jeudi, nous publierons l'horaire de la semaine suivante.

Il est important de le consulter afin de connaître les informations importantes (ex: sorties, nécessité d'avoir un maillot de bain pour les jeux d'eau, etc.)



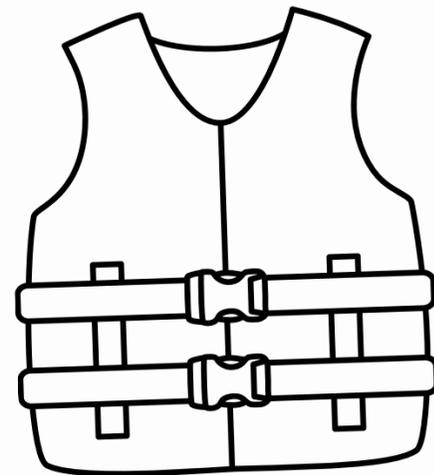
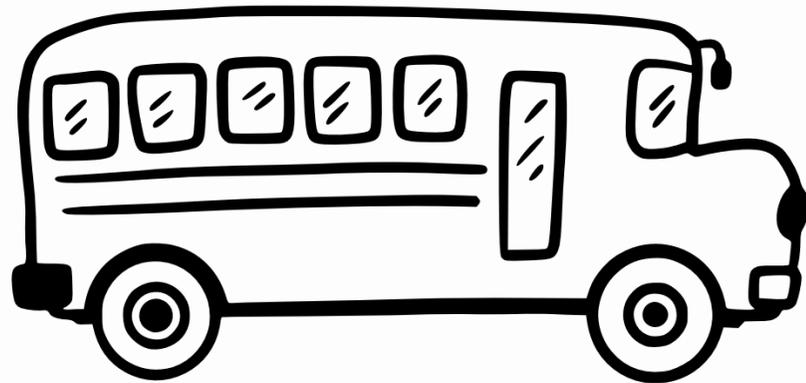
Pour le service d'accompagnement: vous devez regarder l'horaire de son groupe d'intégration qui vous a été transmis dans l'offre de service.

# Horaires et activités

## Sorties

|               |   |
|---------------|---|
| 10 juillet    | Vieux-quai en fête (annulé en cas de pluie) |
| Semaine 3-4-5 | Piscine municipale                          |
| Semaine 3-4-5 | Sortie à la bibliothèque municipale         |

Il est important que votre enfant arrive à l'heure au camp de jour afin de pouvoir prendre l'autobus. Pour des raisons de sécurité, il ne sera pas possible de venir reconduire ou de récupérer un enfant sur le lieu de la sortie.



## Piscine

| Groupe d'âge         | Bassin    | Port de la veste de flottaison (VFI)  |
|----------------------|-----------|---|
| 6 et 7 ans           | Récréatif | Obligatoire   |
| 8-9 ans<br>10-12 ans | 25 mètres | Si l'enfant ne souhaite pas porter de VFI, il doit obligatoirement faire un test de nage. |

Un enfant de 7 ans (8 ans avant le 30 septembre) qui est dans un groupe de 8-9 ans doit obligatoirement porter une VFI. L'enfant de 8 ans et plus qui souhaite se baigner sans VFI devra faire un test de nage lors de sa première sortie à la piscine. Les sauveteurs établiront le niveau de nage de l'enfant selon le code suivant:

**Rouge:** l'enfant doit rester dans la partie peu profonde avec un VFI

**Jaune:** l'enfant doit rester dans la partie peu profonde, sans VFI

**Vert:** l'enfant peut se baigner dans la partie profonde, sans VFI

Les VFI sont fournies par la Ville de Sept-Îles.

# Arrivées et départs



## Arrivées

- L'arrivée au camp de jour se fait entre 7 h 45 et 9 h ou entre 12 h 30 et 13 h.
- Aucun enfant ne doit être seul sur le site avant 7 h 45 et avant 12 h 30.
- L'enfant doit aller s'identifier à la table d'arrivée et de départs. Le parent ou tuteur peut l'accompagner jusqu'à la table. Seuls les enfants et les employés du camp de jour peuvent entrer à l'intérieur.
- Un animateur sauterelle (veste verte) vérifie l'inscription de l'enfant au camp de jour et lui indique où se diriger.
- Un chef d'équipe (veste grise) est responsable de l'arrivée et est présent à la table.

## Entrée principale

Toutes les arrivées et les départs ont lieu devant le bloc sportif, à la table d'arrivée et de départs.

En cas de pluie, la table sera à l'intérieur du bloc sportif et des employés vous indiqueront quand entrer.



Pour le service d'accompagnement: à la table d'arrivées et de départs, mentionnez que votre enfant est accompagné plutôt que de nommer son groupe d'intégration. Cela facilitera le travail des employés de la table.

Veillez noter qu'un enfant en crise (ex: un enfant qui refuse d'entrer à l'intérieur du camp de jour ou de quitter les bras de son parent) ne pourra pas être accepté au camp de jour par mesure de sécurité.

Le parent ou tuteur est responsable de son enfant qui se désorganise au moment de l'arrivée au camp de jour.



# Arrivées et départs

## Départs

- Le départ du camp de jour se fait entre 16 h et 17 h 15.
- Les enfants autorisés à quitter seuls quittent le camp de jour à 16 h.
- La personne qui vient chercher l'enfant au camp de jour doit aller s'identifier à la table d'accueil et de départs (située devant le bloc sportif de l'école Jean-Du-Nord).
- Un animateur sauterelle (veste verte) vérifie que la personne est autorisée à quitter avec l'enfant et vérifie sa pièce d'identité. À l'aide de son cellulaire, il utilise une application pour aviser le groupe que l'enfant quitte.
- Un chef d'équipe (veste grise) est responsable des départs et présent à la table.

## Autorisation de départ

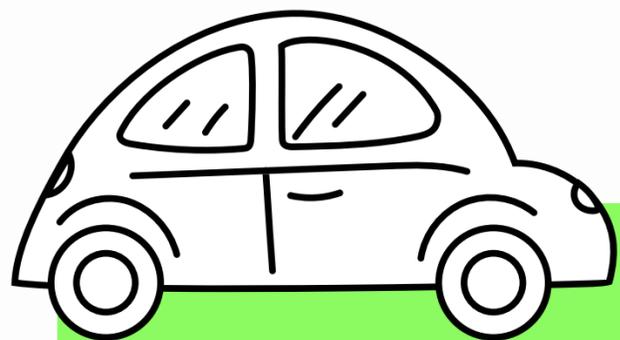
Si vous souhaitez ajouter une personne à liste des gens autorisés à quitter avec votre enfant ou si vous souhaitez autoriser votre enfant à quitter seul à 16h, veuillez utiliser le formulaire disponible sur [notre site web](#), le compléter et nous le retourner à l'adresse [campdejour@septiles.ca](mailto:campdejour@septiles.ca). Des formulaires seront également disponibles à la table d'accueil et de départs.



## Pièce d'identité

Une **pièce d'identité avec photo** sera demandée à toute personne qui vient récupérer un enfant, même son parent. Nous vous conseillons de **prendre en photo vos pièces d'identités**, vous pourrez présenter la photo sur votre téléphone cellulaire en cas d'oubli de votre pièce d'identité physique.

# Arrivées et départs



## Stationnement

Une zone de débarcadère (stationnement) se situe à l'avant du bloc sportif de l'école Jean-du-Nord (voir image de droite). Il est également possible d'utiliser le stationnement des autobus situé entre les écoles Manikoutai et Jean-Du-Nord. Afin d'assurer la sécurité de tous, voici quelques consignes à respecter dans le débarcadère:

- Respectez la limite de vitesse de 10km/h
- Respectez le sens unique (flèches rouges)
- Pour des mesures de sécurité, le stationnement de reculons est fortement recommandé

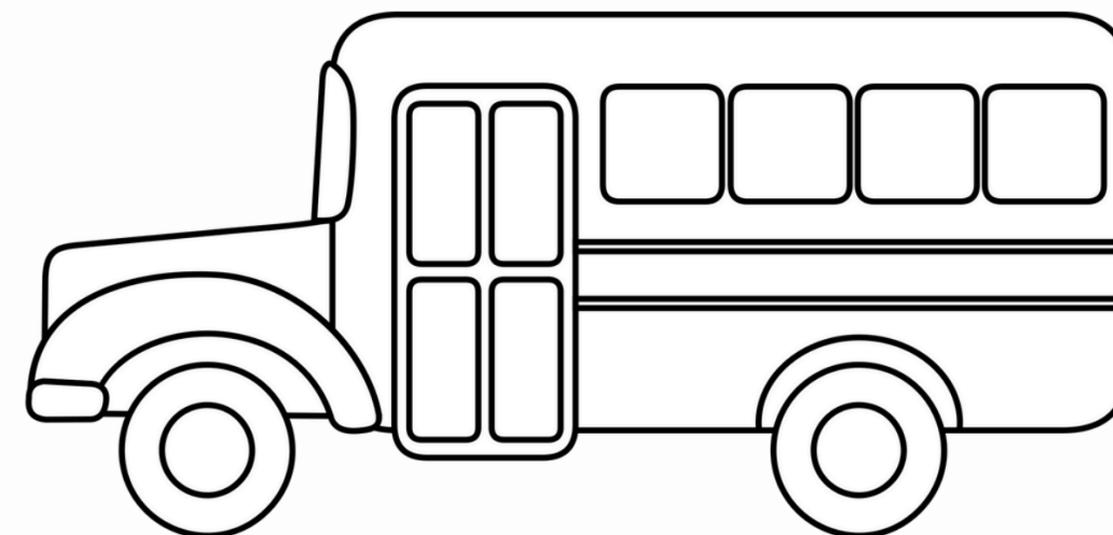


## Autobus

Les parents et/ou tuteurs qui ont inscrit leurs enfants recevront par la poste avant le début du camp, les informations concernant : le point d'arrêt, l'heure de départ et d'arrivée et la carte d'autobus. Cette carte servira à votre enfant pour l'embarquement dans l'autobus.

**Important:** pour toutes les semaines auxquelles vous l'avez inscrit au service, nous prendrons pour acquis que votre enfant prend l'autobus le matin et le soir à tous les jours. Si vous désirez venir récupérer votre enfant au camp de jour un soir, vous devez nous aviser au 418 962-2525

poste 2908 **avant 15h.**



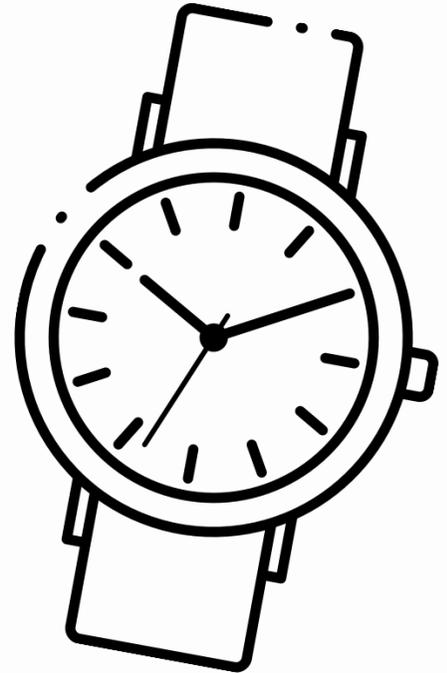
# Retard, absence et annulation

## Annulation

Il est possible d'annuler une ou plusieurs semaines de camp de jour et d'obtenir un remboursement, à condition d'en faire la demande avant le vendredi 27 juin à midi. Pour annuler, veuillez téléphoner au 418 962-2525 poste 2908 ou écrire un courriel à l'adresse suivante: [campdejour@septiles.ca](mailto:campdejour@septiles.ca)

Après le 27 juin, un remboursement sera émis dans les situations suivantes uniquement (au prorata des semaines utilisées) :

- Si un enfant ne peut plus participer aux activités en raison d'un problème de santé ou d'une blessure (certificat médical demandé)
- Si un enfant est expulsé du camp de jour



## Absence

Si votre enfant est absent pour la journée, vous n'avez pas à aviser le camp de jour. Les présences sont prises dans chaque groupe et les animateurs connaissent en tout temps le nombre réel de jeunes présents dans leur groupe.

## Retard

L'enfant doit arriver au camp de jour entre 7 h 45 et 9 h le matin ou entre 12 h 30 et 13 h en après-midi. Après ces heures, il ne sera pas possible de venir reconduire un enfant au camp de jour.

Le parent est responsable de venir chercher son enfant avant 17h15.

Le non respect des heures d'arrivées et de départs du camp de jour pourrait entraîner la suspension de l'enfant au camp de jour.



Pour le service d'accompagnement: si une absence est prévue pour votre enfant, veuillez nous aviser au 418 962-2525 poste 2908 ou par courriel à l'adresse [campdejour@septiles.ca](mailto:campdejour@septiles.ca) en mentionnant que votre enfant est accompagné.

# Quoi apporter au camp de jour ?

## À chaque jour

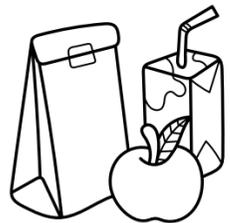


Un diner froid  
2 collations  
Bouteille d'eau réutilisable  
Crème solaire

N'oubliez pas de créméer votre enfant  
avant son arrivée au camp de jour

Des vêtements confortables dont:

- Un chandail chaud
- Des souliers d'intérieur (gymnase)
- Des souliers ou des sandales de sport (pour jouer dehors)
- Un chapeau ou une casquette

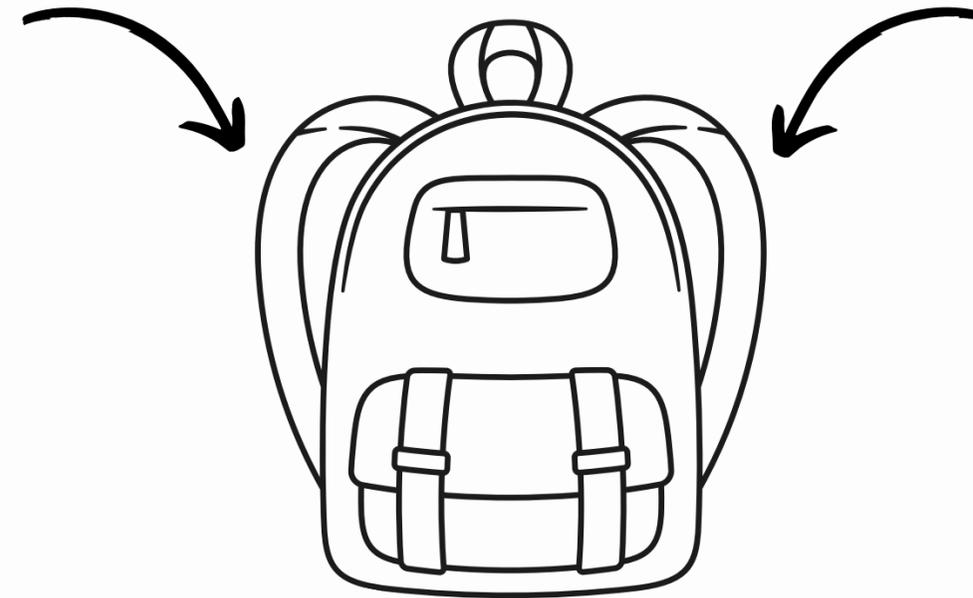


Voici quelques conseils pour  
bien prévoir le repas et les  
collations de votre enfant:

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de la Côte-Nord

Québec

Été 2025



## Selon l'horaire

Jeux d'eau

Maillot et serviette

Piscine

Maillot, serviette et  
casque de bain

## Effets personnels

Les jouets, toutous, téléphones, jeux vidéos et autres appareils électroniques ne sont pas autorisés au camp de jour.

Le camp de jour ne peut être tenu responsable des objets personnels apportés par les jeunes. Si un objet est endommagé ou perdu pendant le camp, cela ne relève pas de la responsabilité de la Ville de Sept-Îles.

Afin de faciliter la gestion des objets perdus, nous vous recommandons d'identifier tous les items de votre enfant à son nom et de prendre en photo ses souliers d'intérieur. Nous publierons chaque semaine les objets perdus non identifiés sur notre page facebook.



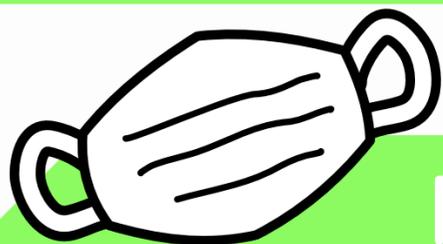
# Allergies

Les noix, les arachides et les fruits de mer sont interdits au camp de jour.

Afin de diminuer les risques liés aux allergies alimentaires, rappelez à votre enfant de ne pas partager ou échanger sa nourriture avec ses amis.

Si votre enfant présente une intolérance alimentaire ou qu'il est allergique à certains aliments et que vous croyez avoir oublié de le mentionner dans sa fiche lors de l'inscription, il est important d'aviser le camp de jour avant la première journée.

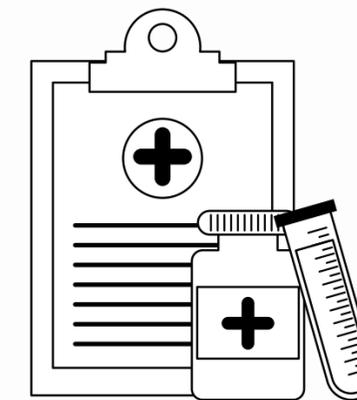
Si votre enfant a un Épipen, il devra l'avoir avec lui en tout temps pendant les activités du camp de jour et elle devra être identifiée à son nom. Une autorisation de prise de médicament devra également être remplie (voir l'encadré *prise de médicament*).



## Risque de contagion

Si votre enfant a des symptômes comme de la fièvre ou des vomissements pendant les activités du camp de jour, vous serez contactés et devrez venir le chercher le plus rapidement possible. Si votre enfant a des symptômes pouvant être contagieux (fièvre, vomissements, poux, toux importante, etc.), nous vous demandons de le garder à la maison pour éviter la contagion.

# Santé



## Prise de médicament

Si votre enfant doit prendre un médicament prescrit ou en vente libre (ex: tylenol, epipen, pompes pour l'asthme, ritalin, antibiotiques, etc.), vous devez remplir un formulaire d'autorisation de prise d'un médicament. Ce formulaire est disponible sur notre site web. Il sera également disponible à la table d'arrivées et de départs.

Aucun médicament ne peut être laissé dans le sac à dos de votre enfant (à l'exception de l'épipen et des pompes pour l'asthme). La dose exacte du médicament identifiée au nom de votre enfant devra être remise chaque jour à la table d'arrivées. Un chef d'équipe conservera les médicaments dans un endroit barré à clé et sera responsable de les administrer à l'enfant.



# Règlements

## Règlements du camp de jour

Dans l'organisation du camp de jour, tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité des enfants et leur offrir un cadre harmonieux, propice au plaisir et à l'épanouissement. Dans cette optique, aucune violence verbale ou physique ne sera tolérée de la part des jeunes ou des parents.

Ainsi, un enfant peut perdre le droit de fréquenter le camp de jour si :



- Il nuit au bon fonctionnement de son groupe
- Il ne respecte pas les règlements
- Il a un comportement violent
- Il fugue ou tente de fuguer



Pour le service d'accompagnement: comme tout enfant fréquentant le camp de jour de la Ville de Sept-Îles, l'enfant bénéficiant du service peut perdre le droit de fréquenter le camp de jour s'il ne respecte pas les règlements applicables à tous les participants.

## Mesures disciplinaires

En cas de comportement inadéquat, le personnel intervient selon les étapes suivantes :

- Avertissements verbaux par l'animateur en fonction de l'acte posé par l'enfant.
- Appel téléphonique aux parents
- Premier avertissement et suspension d'une (1) journée
- Deuxième avertissement et suspension de trois (3) jours
- Renvoi de l'enfant pour le reste de l'été

Certains comportements peuvent exiger des sanctions immédiates (ex. : fugue, violence physique ou psychologique, intimidation, taxage, etc.). Dans ces cas, les responsables se réservent le droit d'expulser le jeune sans préavis.

Un enfant pourrait être expulsé du camp de jour si le parent fait preuve de violence verbale, physique ou psychologique envers un membre du personnel ou un enfant.

Le non respect par le parent des heures d'arrivées et de départs pourrait également entraîné la suspension de l'enfant.

# Règlements

## Mention importante par rapport à la responsabilité

La Ville de Sept-Îles met tout en œuvre pour offrir un camp sécuritaire et encadré. Ce faisant, la Ville décline toute responsabilité pour les dommages, pertes ou vols survenus pendant la présence des enfants au camp de jour.

Les parents et les tuteurs s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de leur enfant et à respecter les règles de sécurité du camp de jour.

De plus, la Ville se dégage de toute responsabilité pour tout dommage ou accident survenant en raison de la négligence ou du non-respect des règles de sécurité par les parents, les tuteurs ou les participants eux-mêmes.

En s'inscrivant au camp de jour, les parents/tuteurs reconnaissent avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions de non-responsabilité.

# Nous joindre

## Coordonnées du camp de jour

Adresse (à partir du 30 juin)



École Jean-Du-Nord, 110 rue Comeau  
Entrée située au bloc sportif

Courriel



[campdejour@septiles.ca](mailto:campdejour@septiles.ca)

Téléphone



418 962-2525, poste 2908

Facebook et messenger



[Camp de jour - Ville de Sept-Îles](#)